



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

PROGRAMME D'ETUDE CONTREPOINT

Avril 2010

**Structures
Programme d'examen**

La Commission nationale des programmes :

au 6 mars 2014

Président :

M. Marc Jacoby

Commissaire à l'enseignement musical :

M. Pol Schmoetten

Membres effectifs :

Mme Colette Flesch
M. Marc Juncker
M. Marc Meyers
M. Paul Scholer
M. Adrien Théato
M. Marc Treinen

Membres suppléants :

M. Serge Bausch
Mme Mireille Colbach-Cruchten
M. Steve Humbert
M. Gilles Lacour
M. Paul Origer
M. Blaise Stelandre
M. Jean-Claude Thilges

Le groupe de travail « Ecritures » :

Président :

M. Pol Schmoetten

Membres :

M. Laurent Felten
M. Claude Lenner
M. Marcel Reuter
M. Roland Wiltgen

STRUCTURES

Conditions d'accès au cours de contrepoint :

Avoir accompli au moins une année d'études en harmonie ou une année de cours d'écoute musicale.

Le cours de contrepoint est en principe un cours de quatre années qui peut éventuellement être rallongé à six années.

Division inférieure – 1^{ère} mention

La division inférieure comprend deux cycles (d'une année d'études respectivement) dont le premier se clôture par l'obtention du diplôme du 1^{er} cycle et le deuxième avec l'obtention de la 1^{ère} mention.

Division moyenne spécialisée – 1^{er} Prix

La division moyenne spécialisée comprend une année d'études (une deuxième année peut être ajoutée si nécessaire) et se clôture par l'obtention du 1^{er} Prix.

Division supérieure – Diplôme supérieur

La division supérieure comprend une année d'études (une deuxième année peut être ajoutée si nécessaire) et se clôture par l'obtention du Diplôme supérieur.

PROGRAMME D'EXAMEN

Division inférieure

Division inférieure – 1^{er} cycle

1^{er} volet (30 points) :

une pièce à deux voix dans le style baroque, avec grille harmonique donnée ; ou
une partita sur un motif donné en forme bi-partite

2^{ème} volet (30 points) :

un bicinium dans le style renaissance tardif sur un texte allemand ou latin donné,
éventuellement motifs donnés ; ou
un exemple de contrepoint rigoureux à deux voix

Division inférieure – 1^{ère} mention

Une mise en loge de 6 à 8 heures pour chacune des deux épreuves (a et b)

a) une invention à deux voix de 24 à 36 mesures (sur un motif donné)

b) un fleuri renversable à trois voix (A, B, C – B, C, A - C, A, B)

ou bien

un bicinium (style Palestrina)

Division moyenne spécialisée

Une mise en loge de 8 heures pour chacune des deux épreuves (a et b)

- a) une variation de choral à trois voix
ou bien
une invention à trois voix
- b) un canon (deux voix canoniques et basse libre / plan tonal donné)
ou bien
un contrepoint style renaissance à trois voix sur sujet donné
ou bien
un contrepoint rigoureux à quatre voix

Division supérieure

Une mise en loge de 8 heures pour chacune des deux épreuves (a et b)

- a) un double chœur à six voix (style Gabrieli) avec texte
ou bien
un motet à quatre voix (style Palestrina) texte et sujet donnés
- b) une variation de choral à quatre voix